

DÉLIBÉRATION N° CB 16-02 DU 31 MARS 2016
RELATIVE AUX ELECTIONS DES PRESIDENTS ET VICE-PRESIDENTS
DES COMMISSIONS DU COMITE DE BASSIN

Le Comité de bassin,

Vu :

- le code de l'environnement, notamment ses articles L. 213-8 et D. 213-22 ;
- son règlement intérieur approuvé par la délibération n° CB 14-21 du 4 décembre 2014 ;
- le dossier du Comité de bassin du 31 mars 2016,

DÉLIBÈRE

Article unique :

Sont élus :

Commission Littoral et Mer (COLIMER)

Vice-président : Pierre VOGT

Commission des Milieux naturels et aquatiques (COMINA)

Vice-président : Nelly JANIER-DUBRY

Commission territoriale Seine-Aval

Président : Hubert DEJEAN DE LA BATIE

Commission territoriale des Vallées de Marne

Vice-président : Jean NOTAT

**La Secrétaire
du Comité de bassin**



Patricia BLANC

**Le Président
du Comité de bassin**



François SAUVADET